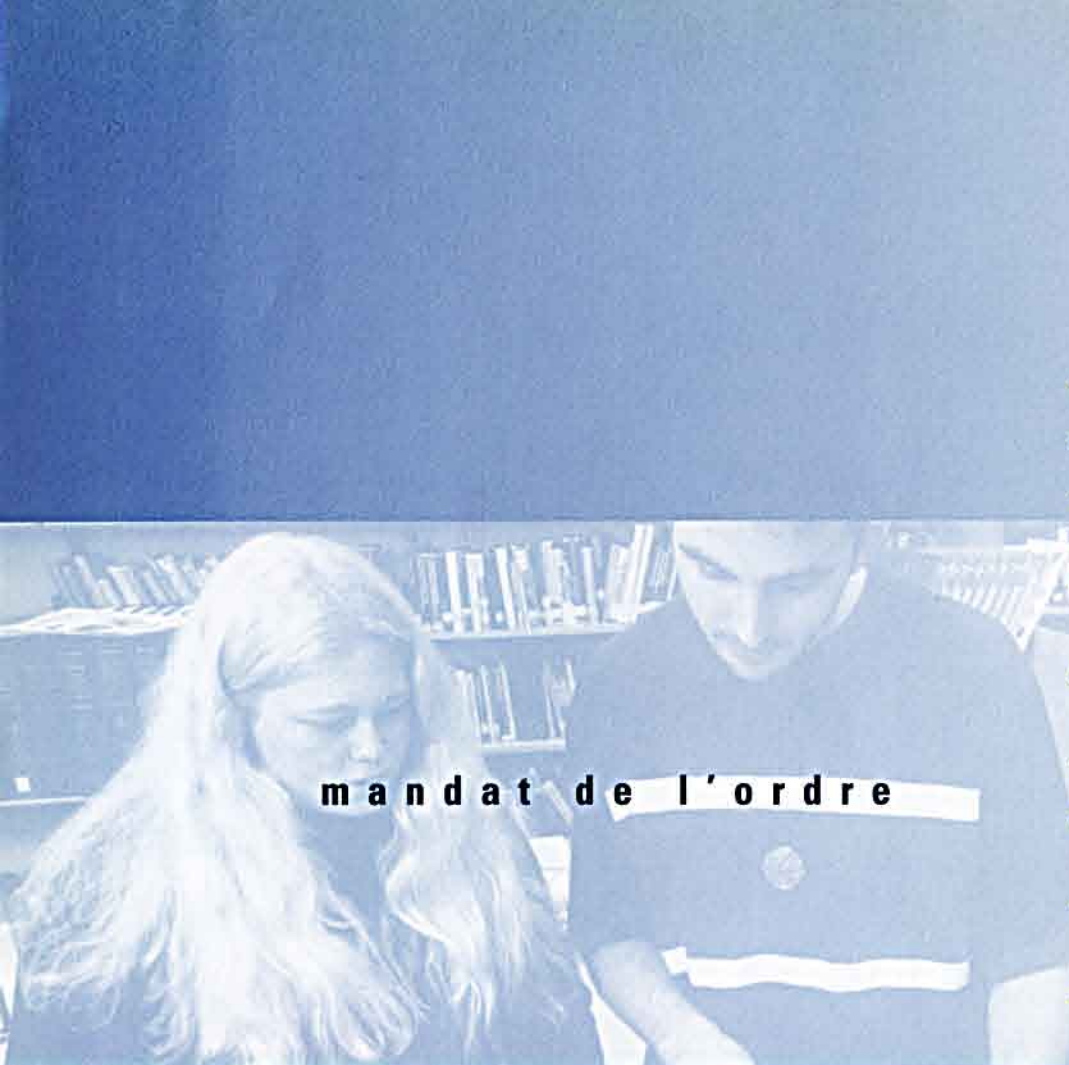


Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

tous ensemble, nous bâtissons l'avenir



Rapport annuel



mandat de l'ordre

- Réglementer la profession d'enseignant et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation professionnelle des enseignants offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de formation continue offerts aux enseignantes par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de compétence et d'inscription.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de certificats de compétence autres que le certificat nécessaire pour adhérer à l'Ordre, notamment des certificats de compétence à titre d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres certificats.
- Communiquer avec le public au nom de ses membres.
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

Conseil	2
Mot de la présidente	3
Mot de la registrateur	4
Rapports des comités	6
États financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998	12
Statistiques	16





Liz Barkley



Sandi Bell



Jackie Breithaupt



Bill Bryce



Larry Capstick



Doug Carter



Paul Charron



Wayne Cornack



John Cruickshank



Lynn Daigneault
(jusqu'en septembre 1998)



Margaret Dempsey



Solette Gelberg



Michel Gravelle



Jean Hanson



Frances Hill
(jusqu'en juillet 1998)



Donna Marie Kennedy



Marilyn Laframboise



Diane Leblovic



Alfred Lorenzi
(jusqu'en avril 1998)



Kathleen McFadyen



George Merrett



Karen Mitchell



Harry Mulvale



Nicholas Myrhorod



Ron Rambarran



Cecilia Reynolds



William Rogers



Anthony Saldanha



Stan Shapson



Jim Sherlock



John Slade



David Somer



Frances Thorne



Clarice West-Hobbs

Donna Marie Kennedy



En 1998, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a commencé à voir les résultats des travaux entrepris par le conseil et le personnel au cours de sa première année d'existence.

L'Ordre a franchi une étape importante à titre d'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en donnant son accord de principe aux *Normes d'exercice de la profession enseignante*. Ce document élaboré en collaboration par les membres du corps enseignant et du public constitue

un outil très précieux qui nous éclaire sur ce que signifie être une enseignante ou un enseignant. Il aide à mieux comprendre ce qui rend la profession enseignante unique, stimulante et enrichissante.

Les normes d'exercice s'appuient sur la recherche réalisée à l'échelon national et international et sur près de deux années de consultation auprès des membres de l'Ordre et du public, ainsi que d'un vaste éventail de groupes communautaires et d'intérêt. La recherche se fonde également sur les commentaires formulés dans le site web de l'Ordre.

L'Ordre a communiqué avec des centaines d'organismes, d'employeurs et d'universités, et a reçu des réponses du monde entier – Écosse, Norvège, Afrique du Sud, Suisse, Nouvelle-Zélande et États-Unis, entre autres. Nous avons relevé des thèmes communs, avons élaboré les normes à partir de ces thèmes et les avons adaptées au système d'éducation ontarien. Voici quels sont ces thèmes : engagement envers les élèves et leur apprentissage, connaissances essentielles, exercice de la profession, leadership et communauté, et perfectionnement professionnel.

L'élaboration des normes d'exercice représente une étape importante pour les enseignantes et enseignants en Ontario. C'est là une étape positive et logique qui renforce le statut d'autoréglementation de notre profession et met en évidence notre transparence auprès du public en expliquant les complexités de notre travail. Les *Normes d'exercice de la profession enseignante* sont plus qu'une simple définition de nos tâches – elles rappellent à tous les membres du corps enseignant les idéaux et valeurs qui les ont attirés vers la profession.

Dans toute la province, les membres ont également réagi de manière positive au premier exercice d'agrément des facultés d'éducation des universités ontariennes mené par l'Ordre. Fait sans précédent, des programmes de formation à l'enseignement sont examinés par des membres de la profession selon des critères élaborés à la suite d'une consultation auprès d'enseignantes et d'enseignants. Trois facultés ont reçu leur agrément initial en 1998 : celles de Queen's, Laurentienne et Nipissing.

Il est particulièrement important de pouvoir influencer la formation des nouveaux collègues au moyen du processus d'agrément. Au cours des dix prochaines années, il y aura un arrivage massif de nouveaux enseignants et enseignantes qui viendront remplacer ceux qui prendront leur retraite d'ici 2008, soit près de la moitié du corps enseignant de l'Ontario. Bien que les leaders en éducation soient au courant de la prochaine vague de retraite, le tableau de l'Ordre constitue une base de données unique qui permet de prévoir dans quels domaines surviendront les pénuries d'enseignantes et enseignants.

Une étude sans précédent sur l'offre et la demande d'enseignantes et d'enseignants réalisée par l'Ordre a été publiée dans *Pour parler profession/ Professionally Speaking* à la fin de 1998. Cette étude a attiré l'attention du public sur la pénurie imminente de personnel qualifié. Le résultat immédiat de la couverture des médias a été un afflux soudain de demandes auprès des facultés d'éducation, particulièrement dans les domaines identifiés par l'Ordre comme étant critiques.

À la suite de cette étude, le ministère a établi un groupe de travail sur le recrutement et le renouvellement du personnel enseignant. Des personnes représentant le ministère, l'Ordre, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les facultés, les directrices et directeurs de l'éducation, ainsi que les directrices et directeurs d'école étudient des moyens d'attirer de nouveaux venus et d'encourager le personnel enseignant à rester dans la profession. Fait important, on a demandé à un sous-groupe d'examiner des moyens de valoriser la profession.

En 1998, l'Ordre a également reconnu la contribution d'enseignantes et d'enseignants retraités, mis en place la vérification du casier judiciaire pour les nouveaux candidats et tenu les premières audiences disciplinaires publiques. Ces audiences représentent une part importante de notre engagement vers la transparence auprès des parents, des élèves et de nos collègues.

Les membres du conseil ont continué de collaborer en vue d'un objectif commun. Une fois de plus, je salue leurs efforts et les remercie de leur engagement envers la profession enseignante et l'intérêt public.

Margaret Wilson



Le rapport annuel reflète une augmentation des activités dans de nombreux domaines en 1998. Cela est dû en partie au fait que l'Ordre n'a officiellement commencé ses opérations qu'en mai 1997 et que 1998 représente sa première année d'existence complète. Toutefois, je suis heureuse d'annoncer que 1998 a vu des développements significatifs dans des initiatives d'importance qui avaient été amorcées à la création de l'Ordre.

Pendant l'année, l'Ordre a continué de travailler avec les

employeurs pour s'assurer que du personnel enseignant qualifié seulement était responsable des salles de classe en Ontario.

En janvier, les directrices et directeurs d'éducation des nouveaux conseils scolaires ont participé à une séance d'information où il a été question des initiatives de l'Ordre et du rôle que les conseils devraient jouer dans la délivrance de la compétence pour enseigner, la discipline et le perfectionnement professionnel.

En février, l'Ordre a entrepris une vérification massive des qualifications des enseignantes et enseignants en faisant correspondre les cotisations versées par les conseils scolaires aux données du tableau des membres. Cet exercice a permis de repérer 2 200 personnes qui n'étaient pas inscrites, qui détenaient une attestation temporaire expirée, qui étaient suspendues pour non-paiement de la cotisation en 1997, qui avaient une attestation d'admissibilité mais pas de carte temporaire ou encore qui étaient diplômées d'une faculté de l'Ontario en 1997 et qui n'avaient pas terminé le processus d'inscription.

Une équipe spéciale de membres du personnel de l'Ordre a travaillé avec le personnel des conseils scolaires et les personnes visées pour régler les problèmes d'inscription. À la fin de la vérification, 108 personnes ont été transférées à des postes autres qu'en enseignement ou mises à pied par leurs employeurs. Nous avons fait appel aux services d'enquêteurs sur les fraudes de deux services de police pour faire enquête sur des documents remis par deux enseignantes après que du personnel de l'Ordre ait découvert que ces documents étaient des faux.

Les premières audiences disciplinaires de l'Ordre ont eu lieu en avril. Pour la première fois, des audiences disciplinaires pour la profession enseignante se déroulaient en public. Les décisions écrites et les faits sur ces cas et les cas à venir paraîtront dans les prochains numéros de *Pour parler profession/Professionally Speaking*.

La profession enseignante a franchi une nouvelle étape au printemps quand des panels d'agrément de l'Ordre se sont présentés à trois facultés d'éducation pour mettre en œuvre le processus d'agrément nouvellement élaboré. Chaque université du projet pilote – Laurentienne, Nipissing et Queen's – ont fourni à l'Ordre des renseignements sur l'historique et le développement de leurs programmes, sur la philosophie et le cadre conceptuel de ces programmes, sur les étudiantes et étudiants inscrits aux programmes, sur le corps professoral, les ressources, les critères d'admission, le curriculum et les exigences d'obtention du grade.

La transparence envers le public constitue un aspect primordial du mandat de l'Ordre. Le 30 mai, la première assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu dans nos locaux à Toronto. L'assemblée a permis à la présidente ou au président de chaque comité de faire un rapport d'activités de 1997 et aux membres de la profession et du public de poser des questions.

À sa réunion de septembre, le conseil a adopté une politique qui exige de chaque personne faisant une demande d'inscription de fournir un rapport de vérification du casier judiciaire de son service de police. En outre, elle doit aussi remplir une déclaration sur les infractions qu'elle aurait commises et qui pourraient avoir une incidence sur sa compétence à enseigner, ainsi que sur toute démission qu'elle aurait donnée en vue d'éviter des mesures disciplinaires ailleurs. La nouvelle politique vise environ 7 000 personnes chaque année.

Cette nouvelle politique de vérification du casier judiciaire veille à ce que les personnes qui veulent devenir membres de l'Ordre méritent la confiance que leur accordent les élèves, les parents et leurs collègues.

Également en septembre, le conseil a décidé de reconnaître la contribution inestimable des enseignantes et enseignants retraités pour nos écoles et nos communautés. Les membres qui informent l'Ordre de leur décision de prendre leur retraite et de quitter la profession recevront un Certificat de reconnaissance.

En décembre, l'Ordre a publié une étude qui indique que la profession doit se préparer à un renouvellement massif du corps enseignant de la province. Pour la première fois, les données du tableau des membres de l'Ordre ont permis de prévoir non seulement le nombre d'enseignantes et d'enseignants qui seront en âge de prendre leur retraite, mais aussi, quelles sont leurs qualifications pour enseigner et où elles vivent en Ontario. Ces données révèlent qu'au cours des cinq prochaines années, on prévoit que 41 000 enseignantes et enseignants prendront leur retraite et plus de 78 000 au cours des dix prochaines années et ce, dans presque toutes les matières et toutes les régions de la province.

En 1998, plusieurs améliorations apportées à la Division des services aux membres réduiront le temps d'attente au téléphone et les délais dans le traitement des diverses demandes. Les trois unités de la division fournissent des services en français et en anglais allant des demandes par téléphone au traitement et à l'évaluation des demandes d'inscription, ainsi qu'à la mise à jour des dossiers et certificats des membres.

À l'Unité des dossiers des membres, les demandes des finissants de l'Ontario et les lettres de reconnaissance de qualification additionnelle sont dorénavant

traitées dans les deux semaines suivant leur réception. Au Service à la clientèle, le personnel répond à plus de 70 pour cent des appels reçus dans les trois premières minutes. Au Service d'évaluation, le personnel évalue les qualifications des personnes formées à l'extérieur de la province ou du pays et ce, dans les dix jours suivant la réception des documents requis.

En 1998, les recettes de l'Ordre ont augmenté de près de deux millions de dollars, soit 1,5 millions de plus que les montants prévus dans le budget. Nous comptons maintenant plus de 172 000 membres, soit 10 000 de plus que le budget l'avait prévu. Les recettes tirées d'autres droits, de la publicité du magazine et des gains en intérêt ont aussi connu une augmentation substantielle.

Nos dépenses ont augmenté de près de 3,5 millions de dollars, mais ont été inférieures aux prévisions budgétaires de 1 675 000 \$. Nos dépenses au titre des enquêtes et des audiences ont été inférieures aux prévisions. Le coût des enquêtes et audiences continuera d'augmenter graduellement au cours des premières années d'opération. L'Ordre a également fait d'autres économies par rapport aux prévisions dans le domaine de la rémunération du personnel et de la réduction des coûts d'impression et d'envoi.

L'augmentation des dépenses en 1998 par rapport à 1997 est redevable principalement au fait que l'Ordre a fonctionné pendant 12 mois en 1998. En 1997, l'Ordre a été en préparation pendant près de cinq mois avant d'ouvrir officiellement ses portes en mai.

Bien que le budget de fonctionnement de 1998 ait été adopté comme étant équilibré, le nombre plus élevé que prévu d'inscriptions combiné aux mesures réussies de réduction des coûts se sont traduits par un excédent des recettes sur les dépenses de 3 242 000 \$. Le conseil a décidé d'affecter au fonds de roulement un autre montant de 3,3 millions de dollars.

L'Ordre a besoin d'un avoir des membres important. À titre d'ordre professionnel indépendant, l'Ordre ne peut s'en remettre qu'à ses membres pour ses ressources financières. L'avoir des membres est nécessaire pour financer les immobilisations de l'Ordre. À la fin de 1998, l'Ordre autofinçait environ trois millions de dollars d'actif permettant ainsi des économies substantielles pour les membres.

L'avoir permettra aussi à l'Ordre de régler toutes situations financières sans avoir recours à des modifications subites aux droits et à la cotisation qu'il exige. Nous sommes fiers d'avoir été capable de lancer l'Ordre sur la bonne voie au plan financier tout en conservant la cotisation annuelle à 90 \$.

Il y a eu trois changements au conseil en 1998. Frances Hill, représentante des écoles indépendantes et autrefois enseignante au Pickering College, a été remplacée par Ron Rambarran, directeur adjoint au Columbia International College de Hamilton. Lyn Daigneault, surintendante à l'ancien Conseil de l'éducation de North York, a été remplacée par Bill Bryce, surintendant au Conseil scolaire de district de Thames Valley. Enfin, Alfred Lorenzi, membre du public de St. Catharines, a été remplacé par Jim Sherlock, membre du public de Burlington.

Je suis fière des réalisations du conseil et du personnel en cette première année complète de fonctionnement.

L'autoréglementation est un privilège accordé à la condition que la profession comprenne que son objet principal est de maintenir les normes et d'améliorer la formation de nos membres dans l'intérêt public. Je crois que l'année 1998 nous a permis de nous rapprocher encore davantage de ces objectifs.

Comité exécutif

Donna Marie Kennedy (présidente)
Sandi Bell
Michel Gravelle
Kathleen McFadyen
Harry Mulvale
Clarice West-Hobbs

John Cruickshank (vice-président)
Paul Charron
Marilyn Laframboise
George Merrett
Cecilia Reynolds

Ce comité statutaire gère et mène les affaires de l'Ordre entre les réunions du conseil. Il garantit le fonctionnement efficace du conseil en examinant le matériel préparé par les comités et en formulant au conseil des recommandations en matière de politique.

Activités du comité

Le comité a élaboré, entre autres :

- des lignes directrices sur les téléconférences et les déplacements des membres du conseil
- des procédures visant à faciliter la tenue des affaires du conseil
- le mode de recrutement d'un registrateur adjoint
- une politique sur la rémunération des témoins experts
- une définition de statut, règlement, règlement administratif, politiques et procédure
- le programme de rémunération du personnel de l'Ordre
- un programme visant à reconnaître les membres de la profession qui ont pris leur retraite.

Le comité a élaboré une procédure, devant être approuvée par le conseil, sur l'examen des plaintes déposées contre des membres du conseil qui sont membres de l'Ordre. Sur la recommandation du conseil, il s'est également penché sur la question de la publication dans le site web du nom des membres qui doivent comparaître devant le comité de discipline.

À la demande du conseil, le comité a créé un groupe de travail chargé d'élaborer une politique de vérification du casier judiciaire. Il a également proposé des modifications aux règlements administratifs de l'Ordre en ce qui a trait à la politique de vérification du casier judiciaire.

En outre, le comité s'est penché sur la nécessité d'une représentation francophone plus importante au sein des panels et a formulé des propositions, notamment, sur la nomination au conseil par le ministre de membres francophones et sur les modifications à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, aux règlements et aux règlements administratifs.

En 1998, le comité a procédé entre autres aux nominations suivantes :

- membres francophones du conseil au panel d'agrément
- membres du conseil aux comités de mise en candidature et de l'assurance de la qualité

- membres supplémentaires au sous-comité consultatif sur les ressources humaines
- enquêteurs spéciaux en vertu de l'article 36 de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*
- membres à divers comités pour occuper les postes rendus vacants par la démission de membres du conseil.

Comité de discipline

George Merrett (président)
Larry Capstick
Wayne Cornack
Jean Hanson
Marilyn Laframboise
Karen Mitchell

Kathleen McFadyen (vice-présidente)
Paul Charron
Solette Gelberg
Donna Marie Kennedy
Diane Leblovic

Le comité de discipline statue sur toute allégation de faute professionnelle ou d'incompétence de la part d'un membre de l'Ordre. La faute professionnelle est définie dans les règlements. Les plaintes sont renvoyées au comité de discipline par le comité d'enquête, le conseil ou le comité exécutif. Toute décision se fonde sur la preuve déposée devant le comité pendant une audience. Habituellement, les audiences sont ouvertes au public.

Si le comité trouve un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, il peut choisir au moins l'une des options suivantes :

- demander à la registrature de révoquer sa carte de compétence
- demander à la registrature de suspendre sa carte de compétence pendant deux ans au plus
- demander à la registrature d'assortir sa carte de conditions ou de limites
- imposer une pénalité suspendue qui peut être supprimée si le membre remplit certaines conditions dans un délai prescrit
- exiger que le membre soit réprimandé ou conseillé par le comité ou par une personne le représentant; cette pénalité peut être inscrite au tableau temporairement ou définitivement
- imposer une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 \$
- rendre publique son ordonnance, en partie ou en totalité, avec ou sans le nom du membre, dans la publication officielle de l'Ordre
- déterminer les coûts devant être payés à l'Ordre par le membre.

Activités du comité

Le comité de discipline s'est réuni deux fois pour examiner des points de procédure et d'autres questions issues des audiences. Le comité s'est penché sur la divulgation, avant et après les audiences, de l'identité d'un membre et des allégations le concernant. Le comité a recommandé au conseil la poursuite de la pratique actuelle.

Les membres du comité ont examiné l'incidence que la condamnation criminelle d'un membre peut avoir sur une audience disciplinaire. Ils ont également fait des recommandations sur la capacité du comité de former un panel francophone et de tenir une audience en français.

Les panels du comité de discipline ont tenu 16 audiences ou audiences partielles. Onze membres ont vu leur carte de compétence révoquée. Dans trois cas, les audiences ont été ajournées jusqu'en 1999; un cas a été ajourné à deux reprises.

Comité d'enquête

Harry Mulvale (président)	John Cruickshank (vice-président)
Jackie Breithaupt	Doug Carter
Bill Bryce	Michel Gravelle
William Rogers	

Le comité d'enquête reçoit les plaintes de faute professionnelle, d'incompétence et d'inaptitude professionnelle déposées contre des membres de l'Ordre et fait enquête sur celles-ci. Les plaintes ne peuvent être de nature frivole, vexatoire ou abusive. Le comité aide l'Ordre à s'acquitter de sa tâche qui consiste à servir et à protéger l'intérêt public.

Les plaintes peuvent provenir de membres du public, de membres de l'Ordre, du ministre de l'Éducation et de la Formation et de la registrateur de l'Ordre. Une plainte doit être déposée par écrit auprès de la registrateur.

Une fois l'enquête terminée, les membres du comité, divisés en panels comptant au moins trois personnes chacun, peuvent :

- rejeter une plainte
- renvoyer une plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle
- donner un avertissement à un membre
- prendre les mesures appropriées et ce, conformément à la loi.

Activités du comité

Les panels du comité se sont réunis huit fois et ont examiné 77 plaintes. Près de 40 pour cent des plaintes ont été renvoyées au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

Le comité s'est réuni quatre fois pour étudier des avis juridiques, des procédures, des motions proposées au conseil et des possibilités de formation pour les membres du comité.

Le comité est en voie d'élaborer un programme de règlement à l'amiable afin d'offrir aux plaignants et aux membres une solution de rechange au processus d'audience officiel.

Statistiques sur les plaintes

En 1998, le comité d'enquête a reçu 102 plaintes, déposées par 117 plaignants et contenant 110 allégations différentes. De plus, le comité a rendu des décisions sur 77 plaintes, dont 47 avaient été déposées en 1997.

Les tableaux suivants contiennent des informations plus détaillées sur les plaintes.

Origine des plaintes ¹	Nombre	Pourcentage
Parents	62	53,0
Registrateur	30	25,6
Membres de l'Ordre	20	17,1
Élèves	3	2,6
Membres du public	2	1,7
Total	117	100

Nature des plaintes ²	Nombre	Pourcentage
Conduite qui ne sied pas au statut de membre	31	28,2
Défaut de s'acquitter des tâches de l'enseignant ou du directeur d'école	19	17,2
Agression (sexuelle ou physique ³)	17	15,5
Autre conduite illégale ⁴	8	7,2
Violence verbale	7	6,4
Supervision inappropriée par un membre	6	5,5
Discrimination	6	5,5
Bris de contrat	5	4,5
Inaptitude professionnelle	2	1,8
Autre	9	8,2
Total	110 ⁵	100

Décision relative aux plaintes	Nombre	Pourcentage
Renvois au comité de discipline	29	37,7
Rejets	24	31,2
Dossiers fermés ⁶	11	14,3
Plaintes retirées	7	9,0
Renvois au comité d'aptitude professionnelle	4	5,2
Avertissements – pas de renvoi	2	2,6
Total	77	100

¹ Il peut y avoir plus d'un plaignant par plainte.

² Une plainte peut contenir plus d'une allégation.

³ Ces statistiques comprennent les accusations criminelles et les condamnations.

⁴ Se reporter à la note 3 ci-dessus.

⁵ Sont exclus dix cas signalés en novembre 1998 pour lesquels les allégations doivent encore être confirmées.

⁶ Aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26,5 de la loi.

Comité d'aptitude professionnelle

Marilyn Laframboise (présidente)
Nicholas Myrhorod (vice-président)
Margaret Dempsey
Jean Hanson
Frances Thorne



Le comité d'aptitude professionnelle statue sur toute allégation d'inaptitude professionnelle d'un membre de l'Ordre. Une instance peut être renvoyée au comité par le comité d'enquête, le conseil ou le comité exécutif.

Sur réception d'une plainte, le comité tient une audience pour déterminer s'il existe des conditions physiques ou mentales ou encore des troubles qui rendent un membre inapte à l'exercice de ses fonctions. Les audiences ne sont habituellement pas ouvertes au public.

Si le comité trouve un membre inapte à l'exercice de ses fonctions, il peut :

- demander à la registrature de révoquer sa carte de compétence
- demander à la registrature de suspendre sa carte de compétence pendant deux ans au plus
- demander à la registrature d'assortir sa carte de conditions ou de limites
- imposer une pénalité suspendue qui peut être supprimée si le membre remplit certaines conditions dans un délai prescrit.

Activités du comité

Le comité s'est réuni quatre fois pour se préparer en vue d'une audience ou revoir les audiences déjà terminées. Il a continué à ébaucher des règles de procédure sur la tenue d'une audience et a poursuivi sa formation sur la rédaction de décision. Il a également élaboré et approuvé des modèles de rédaction de décision.

Le comité a tenu quatre audiences suite à des allégations d'inaptitude professionnelle. Dans trois cas, les membres du comité et la partie poursuivante ont élaboré des énoncés de faits communs et ont convenu d'une décision. Le comité a accepté ces décisions. Dans le quatrième cas, le membre a seulement présenté une soumission écrite.

Comité d'appel des inscriptions

Michel Gravelle (président)
Nicholas Myrhorod (vice-président)
Jackie Breithaupt
Doug Carter
George Merrett

Ce comité statutaire permet à toute personne à qui l'inscription à l'Ordre a été refusée ou à qui on assortit la carte de compétence de restrictions d'interjeter appel de ces décisions.

Activités du comité

Le comité a organisé ses réunions en fonction du nombre de demandes à l'étude et de la date à laquelle ces demandes ont été reçues. Le comité s'est réuni cinq fois en 1998.

Le comité a reçu 18 demandes d'enseignantes et d'enseignants à qui l'inscription à l'Ordre avait été refusée à partir de l'évaluation de leurs qualifications scolaires et professionnelles. Après avoir examiné des documents fournis par l'Ordre et par les personnes concernées, les membres du comité ont décidé de maintenir la décision de la registrature dans neuf des cas. Une demande a été retirée et le montant des droits a été remboursé. Deux demandes sont en suspens, dans l'attente de recevoir de l'information demandée par l'Ordre. Six demandes, reçues après la dernière réunion, ont été à l'ordre du jour de la réunion du 25 février 1999.

En plus des discussions à propos des demandes soumises, les membres du comité ont revu les lignes directrices sur le traitement des demandes et les ont améliorées.

Le comité exécutif a renvoyé le cas d'un refus d'inscription basé sur le casier judiciaire au comité d'appel des inscriptions. Les membres se sont entendus pour dire que le comité devrait traiter les demandes d'appel de ces décisions à la lumière des suggestions du personnel de la Division des enquêtes et des audiences. Le comité a ébauché des lignes directrices sur le traitement de ces cas.

Comité d'agrément

Cecilia Reynolds (présidente)
Wayne Cornack
Frances Hill
Ron Rambarran
John Slade
Frances Thorne

Larry Capstick (vice-président)
Lynn Daigneault
Donna Marie Kennedy
Stan Shapson
David Somer

Le mandat du comité d'agrément est d'élaborer et de mettre en œuvre des processus d'agrément des programmes de formation initiale à l'enseignement et de perfectionnement professionnel ainsi que de leurs fournisseurs.

Activités du comité

Formation initiale à l'enseignement

Deux sous-comités – le sous-comité sur l'étude des programmes de formation initiale et le sous-comité sur l'élaboration d'un processus d'agrément – ont élaboré le *Guide d'agrément initial* en vue de la phase pilote d'agrément initial du comité d'agrément. Chaque sous-comité se compose de membres du comité d'agrément, de représentants de l'Ontario Association of Deans of Education et de membres de l'Ordre. Ces sous-comités ont travaillé en étroite collaboration avec les sous-comités du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation chargés d'élaborer les *Normes d'exercice de la profession enseignante*.

Dans le cadre de la première phase du projet pilote, nous avons créé des panels d'agrément pour mener l'exercice d'agrément initial de trois facultés d'éducation : celles des universités Queen's, Nipissing et Laurentienne. Ces panels étaient composés de membres du conseil, d'un membre de l'Ordre et d'un membre nommé par la faculté visée par l'examen. Tous les membres des panels ont participé à des séances de formation en français et en anglais. Les examens d'agrément ont eu lieu au début du printemps. Le comité d'agrément a examiné les rapports et les recommandations des panels en juin et a demandé à la registrature d'informer les facultés des décisions qui ont été publiées dans le numéro de septembre de *Pour parler profession/Professionally Speaking*.

Immédiatement après la visite d'un panel, les participants, les membres du panel et un évaluateur externe ont évalué le processus d'agrément. Le sous-comité sur l'étude des programmes de formation initiale et le sous-comité sur l'élaboration d'un processus d'agrément ont tenu une réunion conjointe finale afin d'examiner toutes les évaluations et de recommander les révisions à apporter au guide. En octobre, le comité d'agrément a approuvé la deuxième édition du guide en vue de la seconde phase du projet pilote. Quatre facultés ont accepté d'être évaluées lors de la deuxième phase : celles des universités de Windsor, d'Ottawa (programme en français et programme en anglais) et York.

Membres des panels

Université Nipissing

Donna Marie Kennedy	membre du conseil
Cecilia Reynolds	membre du conseil
Frances Thorne	membre du conseil
Avis Glaze	directrice associée, Conseil scolaire de district de la région de York
Ron Leeking	directeur, Keith Wightman Public School, Peterborough

Université Laurentienne

Paul Charron	membre du conseil
Michel Gravelle	membre du conseil
Marilyn Laframboise	membre du conseil
Lorraine Dionne-Laurin	membre nommé par l'Université
Jean Grisé	directeur, École secondaire Sainte-Marie, New Liskeard

Université Queen's

Larry Capstick	membre du conseil
Frances Thorne	membre du conseil
Martha Dutrizac	directrice d'école, Conseil scolaire de district catholique de London
Callista Markotich	agente de supervision, Conseil scolaire de district catholique d'Algonquin et Lakeshore

Perfectionnement professionnel

Le sous-comité d'agrément des programmes de perfectionnement professionnel a poursuivi sa tâche en 1998. Le sous-comité a élaboré une ébauche initiale des *Lignes directrices pour l'inscription des fournisseurs d'activités de formation professionnelle* ainsi que des *Lignes directrices pour l'agrément des programmes de formation professionnelle*. Cette première ébauche sera révisée à la lumière d'une consultation. Le comité d'agrément a également créé le Groupe de travail sur les programmes menant à la direction d'école ainsi que le Groupe de travail sur les qualifications additionnelles afin de recueillir des données et de présenter des recommandations au comité d'agrément en 1999.

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Clarice West-Hobbs (présidente)

Sandi Bell

Jean Hanson

Diane Leblovic

William Rogers

Liz Barkley (vice-présidente)

Margaret Dempsey

Frances Hill

Harry Mulvale

Anthony Saldanha

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation informe le conseil sur l'élaboration des normes d'exercice pour les programmes de formation initiale et de perfectionnement professionnel ainsi que sur l'élaboration d'un cadre de formation pour appuyer les normes d'exercice et favoriser l'acquisition continue de compétences par les membres de l'Ordre.

Activités du comité

Le comité s'est réuni cinq fois en 1998. Le travail du comité continue d'être appuyé par les contributions des participants aux sous-comités, à 21 groupes de discussion, à 26 groupes de discussion dirigée et par de nombreuses entrevues personnelles et téléphoniques, et des centaines de réponses écrites et aux suggestions offertes sur le site web. Parmi ces participants, on trouve des membres de l'Ordre et du public.

À partir des suggestions de participants et de la recherche sur d'autres normes existantes, le comité a préparé une ébauche des *Normes d'exercice de la profession enseignante* en juillet. Plus de 800 membres de l'Ordre et du public ont commenté cette version préliminaire. En octobre, le comité a révisé l'ébauche, qui a reçu un accord de principe du conseil en décembre. Le conseil a également approuvé un processus de validation qui doit commencer en janvier 1999 et se poursuivre jusqu'en mai. Les révisions apportées au document s'appuieront sur les informations recueillies au cours de ce processus.

Le comité a poursuivi son travail sur la conception d'un cadre de formation afin d'offrir, en ce qui a trait à la formation initiale et au perfectionnement professionnel, une approche intégrée et cohérente qui s'appuie sur les normes. Une version préliminaire sera mise à l'essai en 1999. Une enquête sera menée auprès de 800 membres de l'Ordre au début de 1999 afin d'apporter des améliorations à cette version.

Le comité a commencé à élaborer un code de déontologie. Une version préliminaire, réalisée à partir de travaux de recherche poussés sur les exemples de codes déontologiques en vigueur en Ontario, au Canada et ailleurs dans le monde, a été préparée en vue d'être examinée par le comité en février 1999. Le comité recueillera les commentaires des membres de l'Ordre et du public en 1999.

Tout au long de 1999, le personnel de l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation continuera à collaborer avec les facultés d'éducation et autres fournisseurs de programmes de perfectionnement professionnel afin de garantir que les *Normes d'exercice de la profession enseignante* servent de fondement à une formation professionnelle agréée.

Le comité exprime sa reconnaissance aux nombreux membres de l'Ordre et du public qui ont consacré du temps à l'élaboration des normes d'exercice et du cadre de formation. Le processus d'élaboration a servi de catalyseur à des discussions et des débats enrichissants sur la profession enseignante.

Comité des élections

Doug Carter (président)

Jean Hanson

John Slade

George Merrett (vice-président)

Nicholas Myrhorod

Ce comité spécial formule des recommandations sur les règlements et règlements administratifs régissant l'élection du conseil. Pendant une année électorale, il supervise aussi le processus électoral.

Activités du comité

Étant donné qu'il faut un nouveau règlement pour l'élection du conseil qui aura lieu en l'an 2000, le comité s'est réuni cinq fois pour examiner la répartition par région, palier et système scolaire des 17 membres élus au conseil ainsi que les critères de mise en nomination et l'admissibilité des électeurs. Un nouveau règlement a été recommandé et approuvé par le conseil en décembre avant d'être soumis pour approbation au ministre de l'Éducation et de la Formation.

Comité de rédaction

Marilyn Laframboise (présidente)

Wayne Cornack

Karen Mitchell

Liz Barkley

Diane Leblovic

Le comité supervise la publication du magazine trimestriel de l'Ordre, *Pour parler profession/Professionally Speaking*. Le magazine est distribué automatiquement à chaque membre. Le comité examine les soumissions faites pour les prochains numéros et élabore des politiques en matière de rédaction et de publicité.

La politique du comité qui vise à inciter les membres de l'Ordre, et surtout les membres francophones, à faire des soumissions a permis d'augmenter les contributions des éducatrices et éducateurs d'un bout à l'autre de la province. Dans le numéro de décembre, l'article-vedette sur la pénurie imminente d'enseignantes et enseignants a entraîné une augmentation marquée des demandes d'admission aux facultés d'éducation de l'Ontario.

Comité du contrôle de la qualité

Karen Mitchell (présidente)
Larry Capstick (vice-président)
Doug Carter
Wayne Cornack
Jim Sherlock

Le comité du contrôle de la qualité est un comité spécial du conseil qui a été constitué en août 1998 afin d'évaluer le rendement de l'Ordre relativement aux 11 objets de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Ce comité, composé de trois membres élus et de deux membres nommés du conseil, présente chaque année un rapport au conseil.

Le comité a mis en œuvre un plan d'examen et élaboré des critères d'évaluation dans le cadre de l'analyse de deux objets lors de réunions qui ont eu lieu en novembre et en décembre.

Comité des finances

Paul Charron (président)
Solette Gelberg (vice-présidente)
John Cruickshank
Frances Hill (jusqu'en juillet 1998)
Ron Rambarran (depuis juillet 1998)
Anthony Saldanha

Le comité des finances donne au conseil des avis sur les questions financières de l'Ordre et agit comme comité de vérification. Les questions financières relèvent, ultimement, du conseil.

Le comité formule des recommandations relativement au plan financier à long terme et au fonctionnement de l'Ordre. Il détermine les lignes directrices et les principes utilisés dans l'établissement du budget annuel, supervise la préparation du

budget et étudie les rapports financiers provisoires afin de s'assurer de leur conformité et de leur transparence.

Le comité étudie les propositions en matière de cotisation annuelle et d'autres droits et formule des recommandations à cet égard. Il supervise également l'élaboration d'une politique de dépenses et de lignes directrices relatives au placement ainsi que la gestion des principaux risques.

Activités du comité

Le comité s'est réuni six fois en 1998. Les rapports financiers mensuels les plus récents étaient examinés à chaque réunion. Le comité a examiné les états financiers de 1997 après vérification et recommandé leur approbation par le conseil. Il a étudié les lignes directrices relatives au budget de 1999 et a recommandé ces lignes directrices à la réunion du conseil en mai. Le budget de 1999 a été examiné et recommandé par le comité à la fin juillet. Le conseil a approuvé le budget final en septembre.

Le comité a rencontré les vérificateurs en avril pour examiner la vérification de 1997 des états financiers, puis en juin pour établir un plan de vérification pour 1998 et en décembre pour examiner les résultats provisoires de la vérification de 1998.

Le comité a donné son accord final à une politique d'investissement; il a également examiné et recommandé une politique visant l'uniformité de la cotisation pour tous les membres. Il a en outre reçu un rapport sur les initiatives de l'Ordre afin de régler le problème du bogue de l'an 2000.



Rapport des vérificateurs

Le 5 mars 1999

À l'attention des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 1998, ainsi que les états des résultats et de l'avoir des membres et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables agréés

Bilan

au 31 décembre 1998

(en milliers de dollars)

	1998	1997
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	4 531	1 582
Comptes à recevoir	308	110
	4 839	1 692
Charges reportées – coûts des élections (note 2)	193	330
Charges reportées – inscription des membres (note 2)	591	742
Biens immobilisés (notes 2 et 3)	5 178	5 248
	10 801	8 012

Passif

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 221	1 486
Contrats de location-acquisition (note 4)	140	130
Avantage incitatif relatif à un bail (notes 2 et 5)	2 757	2 955
	4 118	4 571

Avoir des membres

Affectation pour fonds de roulement (note 6)	5 800	2 500
Solde non affecté	883	941
	6 683	3 441
	10 801	8 012

Approuvé par le conseil



présidente



registreuse

Résultats et avoir des membres

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998

(en milliers de dollars)

	1998	1997
	\$	\$
Produits		
Cotisation annuelle	15 603	14 771
Autres droits	1 059	396
Intérêts et revenus divers	636	178
	17 298	15 345
Charges		
Rémunération des salariés	7 319	5 328
Conseil et comités	174	148
Prestation de services aux membres	1 208	1 221
Questions professionnelles	244	96
Enquêtes et audiences	485	131
Soutien au fonctionnement	3 744	2 816
Financement	17	68
Amortissement des immobilisations	865	743
	14 056	10 551
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	3 242	4 794
Avoir des membres (déficit) au début de l'exercice	3 441	(1 353)
Avoir des membres à la fin de l'exercice (note 6)	6 683	3 441

Évolution de la situation financière

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998

(en milliers de dollars)

	1998	1997
	\$	\$
Augmentation (diminution) des liquidités		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	3 242	4 794
Éléments sans incidence sur les liquidités	667	728
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement	(463)	(233)
	3 446	5 289
Activités d'investissement		
Charges reportées – inscription des membres	–	(67)
Charges reportées – coûts des élections	–	(72)
Améliorations locatives	(218)	(2 753)
Mobilier et équipement de bureau	(112)	(1 192)
Contrat de location d'équipement (ordinateurs)	(177)	(260)
	(507)	(4 344)
Activités de financement		
Montant dû à la province de l'Ontario	–	(1 701)
Avantage incitatif relatif à un bail	–	1 793
Contrats de location-acquisition	10	130
	10	222
Augmentation des liquidités au cours de l'exercice	2 949	1 167
Liquidités au début de l'exercice	1 582	415
Liquidités à la fin de l'exercice	4 531	1 582

Le poste sur l'encaisse comprend l'encaisse et les placements à court terme.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 1998

(montants des tableaux en milliers de dollars)

1. Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre) a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 31 membres dont 17 sont élus par les membres de l'Ordre.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. En voici les principaux éléments.

a) Charges reportées – coûts des élections

L'élection du conseil de gestion a lieu aux trois ans. Les charges afférentes à la tenue d'une élection sont reportées et amorties pendant le mandat de trois ans des membres élus.

b) Charges reportées – inscription des membres

Pour créer le tableau initial des membres, l'Ordre a mené une campagne visant à obtenir les nom et adresse des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et en a vérifié l'admissibilité avec les dossiers du ministère de l'Éducation et de la Formation. Ces charges initiales sont amortissables sur une période de six ans à compter de l'année 1997.

c) Biens immobilisés

Les biens immobilisés sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Ordinateurs	33 1/3 % par année
Mobilier et équipement	10 % par année
Améliorations locatives	selon la durée du bail

d) Avantage incitatif relatif à un bail

Comme il est précisé à la note 5, l'Ordre amortit l'avantage incitatif relatif à un bail pendant la durée de celui-ci.

e) Sans but lucratif

L'Ordre étant un organisme à but non lucratif, il n'est redevable d'aucun impôt sur le revenu.

3. Biens immobilisés

	1998		1997	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette aux livres	Valeur nette aux livres
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	1 558	303	1 255	1 326
Équipement	275	52	223	222
Ordinateurs en location	441	228	213	180
Améliorations locatives	3 974	487	3 487	3 520
	6 248	1 070	5 178	5 248

Les biens immobilisés ont été acquis par l'Ordre aux fins de l'installation de ses locaux situés au 121 rue Bloor est à Toronto.

4. Contrats de location-acquisition

L'Ordre a acquis des ordinateurs et d'autres articles d'équipement de bureau à la suite d'ententes de location. Au 31 décembre 1998, l'Ordre s'était engagé à payer 270 000 \$, au titre de baux de location. Les taux effectifs d'intérêts afférents à ces obligations varient de 6,7 pour cent à 8 pour cent. Voici quels sont les versements minimums à verser au cours des prochaines années :

	\$
Exercice terminé le 31 décembre 1999	130
Exercices subséquents	
2000	97
2001	43
	140
	270

5. Engagements

a) Location des locaux

En septembre 1996, l'Ordre a signé un bail à long terme qui prend fin le 30 novembre 2012. Le bail couvre les locaux situés au 121 rue Bloor est à Toronto. En plus d'une période sans loyer à payer jusqu'au 30 novembre 1997 (estimé à 615 300 \$), l'Ordre a obtenu une allocation au titre des améliorations locatives de 2 356 891 \$ remboursables avec les versements du loyer.

Voici à combien s'élève le loyer annuel estimé, y compris une disposition relative aux charges de fonctionnement en vertu du bail :

	\$
Exercice terminé le 31 décembre	
1999	1 062
2000	1 062
2001	1 062
2002	1 062
2003 à 2012	11 843
	16 091

Conformément aux directives fournies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'Ordre inscrira aux livres un loyer moyen pour ses locaux pendant la durée du bail et amortira les avantages des améliorations locatives pendant la même période et ce, à compter de l'exercice de 1997.

b) Autres contrats de location liés au fonctionnement

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel informatique et d'autres fournitures de bureau.

Voici comment se répartissent les paiements annuels estimés de cet engagement pendant cet exercice :

	\$
Exercice terminé le 31 décembre	
1999	330
2000	201
2001	83
2002	27
2003	—
	641

6. Affectation pour fonds de roulement

En 1997, le conseil de l'Ordre a affecté une portion de l'avoir des membres afin de maintenir un fonds de roulement adéquat, assurant ainsi la continuité du fonctionnement. En 1998, le conseil a donné son accord à un ajout de 3,3 millions de dollars du solde non affecté de l'avoir des membres au solde d'ouverture de 2,5 millions de dollars. Le solde de clôture de l'affectation pour fonds de roulement s'élève à 5,8 millions de dollars.

7. Problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière, peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de la société d'exercer normalement ses activités.

Étant donné que l'Ordre a été créé en 1996, il a été en mesure de développer tous ses principaux systèmes en fonction du problème du passage à l'an 2000. Néanmoins, l'Ordre a mis sur pied une équipe pour revoir et documenter sa préparation relativement à tous les aspects de son fonctionnement, notamment en étudiant et en testant son matériel informatique, les logiciels qu'il a achetés, les installations techniques et les fournitures de bureau, les services des fournisseurs et l'échange de données avec les groupes d'intérêt.

La direction est d'avis que le travail en cours contribuera à réduire les risques que l'Ordre pourrait courir. Toutefois, il n'est pas possible de s'assurer que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'Ordre, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les fournisseurs, les groupes d'intérêt ou d'autres tiers, seront entièrement résolus en temps opportun.

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice antérieur ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme aux états financiers de l'exercice 1998.

Membres de l'Ordre

(comprend les membres en règle seulement)

Sexe et langue		Membership	En pourcentage
Femme	Anglais	110 234	63,9
Femme	Français	8 019	4,6
Homme	Anglais	51 215	29,7
Homme	Français	2 882	1,7
Inconnu	Anglais	150	0,09
Inconnu	Français	7	<0,01
Total		172 507	

Répartition géographique

par zone électorale de l'Ordre

Nord.....	15 620	
Sud-est.....	30 091	
Centre.....	68 806	
Sud-ouest.....	57 648	
Total pour l'Ontario.....	170 165	98,7
À l'extérieur de la province.....	2 015	
À l'extérieur du pays.....	327	
Total.....	2 342	1,3
Total.....	172 507	

Répartition des membres selon l'âge

Plage d'âge	Homme	%	Femme	%	Inconnu
20 à 30 ans	4 901	2,8	16 736	9,8	107
31 à 40 ans	11 760	6,8	27 884	16,1	24
41 à 50 ans	15 826	9,1	37 952	22,0	19
51 à 60 ans	19 937	11,5	32 848	19,0	6
Plus de 60 ans	1 673	1,0	2 831	1,6	1
Total	54 097	31,3	118 253	68,5	157

(xx membre dont la date de naissance est erronée ou non valide.)

Sommaire des inscriptions en 1998

Évaluations – extérieur de la province et du pays

Personnes formées au Canada.....	769
Personnes formées à l'étranger.....	1 331
Total.....	2 100

Comprend :

Attestations d'admissibilité.....	1 171
Cartes de compétence temporaires.....	721
Demandes rejetées.....	208
Personnes nouvellement diplômées de l'Ontario ¹	6 533
Total des demandes traitées.....	8 633

Remplacements de l'attestation d'admissibilité

par la carte de compétence temporaire.....	1 333
Prolongations de la carte de compétence temporaire.....	138

Remplacements de la carte de compétence temporaire

par la carte de compétence.....	1 002
Approbations temporaires.....	327

Appels.....	18
Réévaluations.....	81

Qualifications additionnelles traitées.....	18 057
Équivalences de qualifications additionnelles accordées.....	492

Total des dossiers traités.....	30 081
---------------------------------	--------

¹ Comprend des diplômés de 1997 et la promotion de 1998.

Sources : tableau des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, dossiers financiers de l'Ordre et dossiers du Service d'évaluation.



Imprimé sur du papier recyclé avec des encres végétales.